



www.solidaires.org

La fatalité de l'ultra-libéralisme ou le coût du profit ?

Voilà près de deux années que le gouvernement de Jean Marc Ayrault détient les rênes du pouvoir et que les citoyennes et les citoyens attendent que les promesses électorales du candidat François Hollande, faites en 2012, soient respectées. Hélas, force est de constater, que non seulement les engagements ne sont pas tenus mais que, bien au contraire, une série de mesures destructrices pour l'emploi, le pouvoir d'achat, la cohésion sociale a anéanti tout espoir de changement.

Les inégalités sociales s'accroissent, l'enrichissement croissant d'une minorité a pour corollaire le chômage, la précarité des plus pauvres et une baisse des revenus des classes qui ne sont même plus vraiment moyennes et sur qui pèse le plus fort de l'impôt. La démission de l'Etat de son rôle de régulation économique et sociale est inacceptable.

C'est l'Etat au service des entreprises et de la Finance, l'Etat prêt à signer un accord de libre-échange Europe - Etats Unis d'Amérique qui le livrera pieds et poings liés aux entreprises.

C'est, aussi, l'Etat qui renfloue les banques sans exiger un droit de regard sur leurs comptes, l'Etat encore qui minimise les risques du nucléaire, du réchauffement climatique.

C'est, pour couronner le tout, l'Etat qui sacrifie les citoyens au profit à court terme et à courte vue des grands patrons et des actionnaires.

LA FONCTION PUBLIQUE

un regard sur les années 2011 à 2013



La fonction publique est-elle épargnée par ce jeu de massacre ?

Non, et nul besoin d'être devin pour affirmer que les agents publics sont malmenés, les services publics laminés, les missions bradées ... sans oublier un pouvoir d'achat en berne depuis l'année 2010.

A l'Etat, les suppressions d'emplois massives qui se poursuivent dans les secteurs jugés «non prioritaires», ont pour objectif de faire des économies mais au service de qui ?

Au nom des sacro-saints gains de productivité et des prétendus privilèges du secteur public par rapport au secteur privé, les tâches de chaque fonctionnaire sont quantifiées et, bien sûr, nivelées par le bas pour «rentabiliser» les secteurs réputés non productifs.

Tous les services sont, de plus en plus, confrontés à des méthodes managériales où il n'est question que de réorganisations incessantes, de multiplication des niveaux hiérarchiques, d'appauvrissement des missions, d'autoritarisme et de mise sous pression des agents, de logique gestionnaire, de chiffres, d'objectifs, de tableaux de bord et de performances.

L'objectif assigné par le gouvernement en matière de politique salariale des agents publics, c'est le «tout à moindre coût». Ainsi, selon une étude de l'Insee rendue publique en août 2013, tous les salaires nets moyens des fonctionnaires, en euros constants (ce qui permet de tenir compte de l'inflation) ont «légèrement baissé» entre 2010 et 2011 (-0,8% à la territoriale, -0,6% à l'hospitalière et -0,1% à l'Etat).

Et que diraient aujourd'hui les chiffres de l'INSEE sachant que la valeur du point d'indice est gelée depuis juillet 2010, que les cotisations retraites des fonctionnaires augmentent depuis 2011 de 0,27% par année (sur 10 ans) et que conformément à la loi sur les retraites votée le 18 décembre 2013, tous les salariés auront un surcoût de cotisation de 0,30%, étalé de 2014 à 2017 ?

Hier, comme aujourd'hui, il est clair que les tenants du libéralisme sont les ennemis de l'action publique. Pour Solidaires Fonction Publique, nous devons toutes et tous ensemble, renforcer les solidarités tant les choix politiques pratiqués depuis plusieurs années par les gouvernements successifs, tendent à casser les éléments fondamentaux de cohésion sociale que sont les services publics et la fonction publique.

2011
2013

FOCUS...

sur certaines avancées !

L'abrogation de la journée de carence : c'est fait !

Le 28 décembre 2011, l'article 105 de la loi de finances 2012, instaurait l'application «d'une journée de carence» en cas de congés de maladie, pour les fonctionnaires et les agents non titulaires de droit public. Depuis, Solidaires Fonction Publique n'a eu de cesse de dénoncer cette double peine pour les agents malades, tout en rappelant, à chaque fois, qu'il fallait également se battre pour une abrogation aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Même si dès le début de son mandat, la Ministre de la fonction publique, avait condamné cette mesure, c'est sans aucun doute grâce au rapport de forces et à la mobilisation du 31 janvier 2013 que cette revendication a été entendue et que le 21 février suivant Marylise Lebranchu pouvait officiellement annoncer «son intention» d'en proposer l'abrogation.

Pour autant, il aura fallu attendre le 12 novembre 2013 pour qu'enfin l'Assemblée Nationale vote effectivement l'article 67 du projet de loi de finances 2014 qui abroge, à compter du 1er janvier 2014, la journée de carence dans la fonction publique. Enfin une promesse ministérielle tenue ... malgré la fronde des élus de l'ancien gouvernement - dont François Sauvadet l'instigateur de cette réforme - et de certains parlementaires de la majorité !



La suppression du contingentement du 8ème échelon des agents C administratifs : une bonne décision... trop tardive !

Le 26 septembre 2011, lors de la présentation du projet de décret portant création de l'échelon spécial contingenté pour les agents de catégorie C administratif, tous les représentants des personnels, sur insistence de Solidaires Fonction Publique, avaient voté «contre».

En effet, pour Solidaires, et sans refaire l'historique des décrets régissant la carrière C, cet échelon dit «spécial» est statutairement accessible en linéaire à tous les corps de catégorie C. Sa dénomination d'échelon «spécial» était injustifiée et il devait donc, purement et simplement, être intégré dans la grille indiciaire en tant que 8ème échelon avec un accès automatique et non contingenté.

Un recours devant le Conseil d'Etat a été déposé, dans ce sens, par Solidaires Finances publiques appuyé par Solidaires Fonction Publique.

Lors de la réunion de clôture de la concertation initiée dans le cadre de l'agenda social, le 7 février 2013, la Ministre de la fonction publique nous a donné raison et annoncé son intention de faire disparaître le contingentement de cet échelon.

Toutefois, Solidaires a jugé nécessaire de présenter, lors de la Commission statutaire du Conseil supérieur du 19 avril 2013, un amendement stipulant que « le présent décret entrerait en vigueur, non pas le 1er jour du mois suivant la publication du décret mais, à titre exceptionnel, le 7 février 2013 (jour de l'annonce par la Ministre) ou à défaut le jour de sa publication ». Le but étant de permettre aux agents partant en retraite dans le courant du deuxième semestre 2013 de consolider leur nouvel indice de traitement durant une période de 6 mois.

Hélas, suite aux votes «contre» de certaines organisations syndicales, l'amendement n'a pas recueilli une majorité de voix «pour» et n'a pas été adopté. Solidaires ne peut que déplorer que la bataille syndicale se soit faite, cette fois, au détriment des agents alors même que l'administration, sans pour autant prendre à son profit cet amendement, approuvait la démarche de Solidaires. Cherchez l'erreur !

L'abrogation de la situation de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat : c'est presque fait !

Le 18 mars 2008, malgré l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales de la fonction publique d'Etat, le Conseil supérieur entérinait le processus de «réorientation professionnelle».

Malgré les multiples manifestations de mécontentement de milliers de fonctionnaires en 2008 et 2009, les innombrables courriers adressés aux élus, les audiences en tous genres, le gouvernement de N. Sarkozy faisait voter le 3 août 2009 (pendant les congés d'été) la loi relative «à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique».

Pour Solidaires Fonction Publique, cette loi sonnait le glas du statut des fonctionnaires, en rendant possible, par le biais de l'article 9, le licenciement des fonctionnaires dont le poste était supprimé ou en voie de l'être, et ce au mépris du «système de la carrière».

Le 11 septembre 2012, le Conseil supérieur de l'Etat, a approuvé à l'unanimité la proposition de la Ministre de la fonction publique d'abroger le décret du 12 novembre 2010 permettant cette mise en œuvre.

A ce jour, si l'article 23 du projet de loi relatif à « la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires » entérine cette abrogation, il faut encore attendre le vote par le Parlement. Vote qui n'aura lieu que dans le courant du 1er semestre 2014.



La nouvelle grille de carrière C : une amélioration repoussée au 1er février 2014 !

Le travail de refonte de la grille de carrière des agents de catégorie C, acté dans le cadre de l'agenda social, a débuté le 21 mai 2013 pour se terminer le 20 septembre. Décidée par la Ministre de la fonction publique, cette revalorisation indiciaire s'inscrivait comme «une mesure d'urgence» en faveur des agents publics ayant les plus bas revenus.

Quatre mois de travail où les propositions gouvernementales ont été, tour à tour, rejetées par l'ensemble des organisations syndicales : attributions de 7 ou 8 points d'indice uniquement pour les échelles 3, 4 et 5 de rémunération ; abondements indiciaires allant de 1 à 34 points d'indice mais qui, après reclassement dans la nouvelle grille se soldaient par une perte d'ancienneté pour les agents de 3 ou 4 échelons ; abondement de 3 à 4 points par échelon, pour tous les grades, sans reclassement ; puis, enfin, un abondement de 1 à 11 points, avec reclassement d'échelon à échelon comportant une réduction de durée de séjour dans les échelons et donc une réduction de la durée globale de la carrière. A toutes ces propositions s'ajoutait, pour tous les grades et échelons, un abondement uniforme de 5 points au 1er janvier 2015.

Des mesures ont également été prises pour la catégorie B, afin d'éviter que cette grille B ne soit dépassée par celle des C (abondement de points d'indice et modification de durées de séjour pour certains échelons).

Pour Solidaires Fonction publique, cette grille définitive qui s'inscrit dans la continuité de tous les dispositifs présentés depuis le début de la concertation, ne répond pas et de loin, aux revendications portées : d'une carrière linéaire sans barrage, d'une reconnaissance des qualifications qui doit se traduire par une revalorisation des grilles indiciaires de 60 points d'indice, d'un corps de catégorie C composé, dans l'immédiat, de «deux grades au maximum», avec dans le premier grade, la création d'un échelon en pied de grade pour les agents accédant à la fonction publique, sans diplôme, sans concours, par PACTE ... et titularisés au bout d'un an.

FOCUS...

sur les protocoles -
signés ou non !

Protocole d'accord portant «Sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels» : tout reste à faire !

Le 25 janvier 2010, N. Sarkozy alors Président de la République déclarait à TF1 «la situation des contractuels dans la fonction publique est tout à fait anormale. Je suis prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels pour ne pas les laisser en situation de précarité.»

Malgré sa méfiance, Solidaires Fonction Publique s'est activement investie dans les réunions de négociation, en y portant ses exigences et ses propositions afin d'en terminer avec la précarité dans la fonction publique.

A partir du 22 juin 2010, huit mois de travail ont été nécessaires pour arriver à un projet de protocole qui, de toute évidence pour Solidaires, n'était que de la poudre aux yeux.

Notre postulat de départ était pourtant simple : il ne pouvait y avoir un véritable plan de titularisation sans un moratoire sur les suppressions d'emplois. Arrêter de supprimer des emplois de titulaires était la seule condition qui pouvait permettre d'offrir la titularisation aux agents contractuels. Mais rien de tel dans le projet de protocole !

Rien de contraignant, non plus, pour les employeurs publics, en particulier pour les collectivités territoriales et les hôpitaux ; un dispositif de titularisation très, trop sélectif qui ne pourrait permettre qu'à une minorité d'agents d'être titularisés ; un dispositif qui ne s'étalerait que sur 4 années, etc.

Le projet prévoyait l'embauche directe de contractuels sous CDI et non sous CDD ce qui pouvait paraître comme un mieux pour les agents. Mais pour Solidaires, en recrutant directement des agents sous CDI, en l'inscrivant dans le statut, c'était la sacralisation du contrat dans le statut ... En prenant pour exemple La Poste, nous savions que l'embauche directe de CDI se traduirait, inévitablement, par un arrêt des recrutements de fonctionnaires.

A Solidaires, nous continuons à dire que nous avons eu raison de ne pas signer, le 31 mars 2011, cet accord insuffisant, dangereux et qui allait aggraver la précarité plutôt que de la résorber. La preuve : dès février 2012, l'Assemblée nationale votait une proposition du précédent gouvernement visant «à faire sortir du statut général des fonctionnaires des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)». (Site de Solidaires <http://www.solidaires.org/article35719.html>)



Non signataire, Solidaires n'est pas admise dans le comité de suivi national mais qui peut dire, aujourd'hui, combien de ministères, d'établissements, de collectivités ont véritablement commencé le travail de titularisation de leurs contractuels ? Nos équipes sur le terrain, en local, affirment que c'est peu, très peu, trop peu !!!

Protocole d'accord relatif à «l'Égalité professionnelle Femme Homme» dans la fonction publique : juste un outil !

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel sur le fondement duquel la loi garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines.

Sous le gouvernement précédent, un cycle de négociations sur cette thématique avait été engagé mais n'avait abouti qu'à la parution d'un projet de protocole qui ne constituait qu'un catalogue de «bonnes intentions», très incomplet, qui n'engageait en rien les employeurs publics. Il ne comportait pas de propositions susceptibles de changer rapidement l'état actuel des choses.

Le 20 septembre 2012 la concertation – négociation sur le sujet «Egalité professionnelle» a été lancée en présence de la Ministre de la fonction publique, Marylise Lebranchu. Elle s'est achevée le 21 janvier 2013.

Cinq mois de négociations intenses avec les employeurs des trois versants pour qu'enfin le protocole soit élaboré. Autant de mois de travail, d'échanges et de contributions où Solidaires Fonction Publique, adepte de l'égalité, aura pris toute sa place.

Dans son tract du 18 février 2013 (site de Solidaires : <http://www.solidaires.org/article43737.html>), Solidaires vous expliquait, en détail, les avancées contenues dans ce protocole, notamment : une démarche intégrée et décloisonnée applicable aux titulaires et non titulaires des trois versants, et ce à tous les niveaux y compris local ; un rapport de situation comparée qui reprend clairement les indicateurs de celui existant dans le privé ; la prise en compte de l'homoparentalité au travers du congé de paternité et d'accueil qui deviendra un congé de droit ; la question des violences – harcèlement et violences familiales détectées sur le lieu de travail – qui a elle seule fait l'objet d'un axe du protocole, etc.

Beaucoup de mesures prévues dans ce protocole dépendront de la mise en œuvre effective et de la création, dans chaque administration, d'une dynamique et d'un dialogue social constructif en faveur de l'égalité professionnelle Femme/Homme. Pour autant, les organisations syndicales de Solidaires Fonction publique se sont prononcées et ont décidé à 93,30 % de voter «pour» ce nouveau protocole !



Accord-cadre relatif à «la Prévention des risques psychosociaux» dans la fonction publique : insuffisant !

Le 12 novembre 2012, la Ministre de la fonction publique engageait un nouveau cycle de concertation sur l'amélioration des conditions de vie au travail des agents des trois versants de la fonction publique. Trois dossiers étaient mis en avant : la prévention des risques psychosociaux, les moyens des représentants en CHSCT et ceux à donner aux services de médecine de prévention.

Dès le début du cycle de concertation (qui a commencé en décembre 2012 pour se terminer en août 2013) Solidaires Fonction Publique a participé activement aux discussions puis aux négociations du projet d'accord cadre. Il convient de reconnaître que, sous la pression commune des syndicats, le document final a beaucoup évolué : intégration dans ce texte d'éléments qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des risques psychosociaux telle la démarche intégrée, la réaffirmation que les risques psychosociaux (RPS) sont inclus dans le document unique, le rôle central donné au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ainsi que la volonté de placer les agents au cœur du sujet...

Il était par ailleurs, indispensable pour Solidaires que le plan de prévention des RPS parle un peu plus d'organisation du travail, des méthodes de management et de droits pour les représentants(es) en CHSCT se rapprochant de ceux du secteur privé.

Si des avancées ont été enregistrées (consulter sur le site de Solidaires le 6 pages <http://www.solidaires.org/article46711.html>), il n'en demeure pas moins que cet accord comporte des insuffisances et des faiblesses pointées par Solidaires : absence de condamnation claire des politiques menées dans le cadre de la RGPP et des dégâts qu'elles ont causés sur la santé et les conditions de travail des agents ; manque de volonté d'agir véritablement sur les causes des risques psychosociaux ; manque de moyens concrets donnés aux représentants(es) des CHSCT en matière de formation spécifique dédiée à la prévention des risques psychosociaux, etc.

Le peu de traductions concrètes de cet accord reposera essentiellement sur la bonne volonté des employeurs d'avancer sur ce sujet et sur la mobilisation des organisations syndicales pour les pousser à agir.

Solidaires Fonction Publique estimant, au regard de la réalité des avancées obtenues mais aussi de ses exigences non satisfaites, que ce plan de prévention ne serait pas à même d'emporter des changements réels et concrets sur les conditions de travail des personnels ... n'a pas signé cet accord-cadre en octobre 2013.

Il est évident que nous avons été confrontés(es) à bien d'autres événements interprofessionnels impactant la fonction publique lors de ces trois dernières années et notamment les réformes des retraites (2011 et 2013).

A solidaires nous ne savons pas encore lire dans les boules de cristal mais nous pouvons dire que 2014 sera l'année de tous les dangers avec la mise en musique du rapport Pêcheur qui traite de «l'Évolution des modes de recrutement, de rémunérations, de gestion et d'organisation des carrières», du rapport Desforges qui traite de la «mobilité des fonctionnaires», du rapport Weiss et Rebières sur «la stratégie d'organisation à 5 ans de l'administration territoriale de l'Etat.»

Sur ces sujets et bien d'autres encore, Solidaires Fonction Publique restera vigilante. Bien entendu, cette vigilance ne saura suffire en cas d'attaques frontales de ces politiques régressives. Solidaires, renforcée par l'apport de vos voix, pourra peser plus fort contre ces orientations.

Fortes de votre confiance, soutenues par votre mobilisation, Solidaires Fonction Publique pourra changer les choses et construire une fonction publique plus juste, plus présente sur les territoires.

Ensemble, nous pouvons construire une société plus solidaire, plus humaine, en redonnant à la fonction publique son rôle fondamental de cohésion sociale.